COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 AVRIL 2022

Présidence: Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire

Etaient présents : CORMANN Catherine, COTTEREAUX Daisy, Christophe

COTTEREAUX, FALLET Sylvain, VASSEUX David, VIEGAS Ana Bela

Absents: CORMANN Éric ayant donné pouvoir à CORMANN Catherine, PADOY Alyséa

ayant donné pouvoir à FALLET Sylvain, THOMAS Nadège.

Secrétaire de séance : VIEGAS Ana Bela

La séance est ouverte à 19h05 sous la présidence de Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire.

<u>D 2022-07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL</u>

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier **2021** au 31 Décembre **2021**, y compris celle relatives à la journée complémentaire;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Adopté à l'unanimité

D 2022-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Christophe COTTEREAUX, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libéllés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		47 401,53		88 101,30	0,00	135 502,83
Opérations de l'exercice	16 564,59	11 009,02	66 540,05	96 044,94	83 104,64	107 053,96
Part affectée à l'Invt						
TOTAUX	16 564,59	58 410,55	66 540,05	184 146,24	83 104,64	242 556,79
Résultat de l'exercice	-5 555,57		29 504,89		23 949,32	
Résultats de clôture	41 845,96		117 606,19		159 452,15	

- 2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, soit 8 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote.

D 2022-09 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- Considérant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent d'investissement de 41 845.96 € et un excédent de fonctionnement de 117 606.19 €
- Décide l'affectation de résultat au Budget Communal comme suit:

o compte 001(Résultat d'investissement reporté) : 41 845.96 €

o compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : **60 000.00 €**

o compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : 57 606.19 €

Adopté à l'unanimité

D 2022-10 VOTE DES TAXES COMMUNALES

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (31.72%) a été transféré aux communes.

Par conséquent, les nouveaux taux de référence 2021 étaient :

- Taux de taxe sur le Foncier Bâti :
 Taux TFB communal 2020 (14.77%) + Taux TFB départemental (31.72%) = 46.49%
- Taux de taxe sur le Foncier Non-Bâti :37.21 %

Par délibération du 07 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé de modifier les taux d'imposition de façon proportionnelle et de retenir les taux d'imposition suivants :

- Taux de taxe sur le Foncier Bâti : 46.96%
- Taux de taxe sur le Foncier Non-Bâti :37.58 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et Décide de retenir les taux suivants:

• Taux de taxe sur le Foncier Bâti : 46.96%

• Taux de taxe sur le Foncier Non-Bâti : 37.58 %

Adopté à l'unanimité

D 2022–11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire, Conformément à l'instruction comptable M 14, propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE	136 280.00 €	136 280.00 €
FONCTIONNEMENT		
SECTION	156 580.00 €	156 580.00 €
D'INVESTISSEMENT		
TOTAL	292 860.00 €	292 860.00€

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2022
- CHARGE Monsieur le Maire et lui DONNE tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2022

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire, clos la séance à 20H00

Le maire, Dragomir KIPRIJANOVSKI

